



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
Etablissement support du GHT NORMANDIE CENTRE
CS 30001
14033 - CAEN Cedex 9

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES RESTEINT

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU DESAMIANTAGE ET DE LA
DEMOLITION DE LA TOUR-GALETTE DU CHU Caen Normandie
(2026028)**

Phase candidature :

Date limite pour toute question : 7 avril 2026 à 12h00
Date limite de remise des candidatures : 5 mai 2026 à 12h00

NOMBRE DE CANDIDATS SELECTIONNES :
MINIMUM = 5 / MAXIMUM = 6

Phase offre (dates prévisionnelles) :

Date limite pour toute question : 1^{er} juillet 2026 à 12h00
Date limite de remise des offres : 20 juillet 2026 2025 à 12h00

SOMMAIRE

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	3
1.3. TELECHARGEMENT DCE.....	3
1.4. ADRESSE A LAQUELLE LES CANDIDATURES ET LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES.....	3
1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC.....	3
2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION	4
2.1. DESCRIPTION	4
2.1.1. <i>Objet de la consultation</i>	4
2.1.2. <i>Type de marché</i>	4
2.1.3. <i>Allotissement</i>	4
2.1.4. <i>Techniques d'achat</i>	5
2.1.5. <i>Variantes</i>	5
2.1.6. <i>Marché à tranches</i>	5
2.1.7. <i>Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)</i>	5
2.1.8. <i>Lieu d'exécution</i>	5
2.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION	5
3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE.....	5
3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	5
3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
3.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	6
4. SECTION IV - PROCÉDURE	6
4.1. TYPE DE PROCEDURE	6
4.2. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
4.2.1. <i>Contenu du dossier de consultation</i>	6
4.2.2. <i>Obtention du dossier de consultation</i>	6
4.3. CONDITIONS DE DELAI	7
4.3.1. <i>Date limite de réception des candidatures et des offres</i>	7
4.3.2. <i>Délai minimum de validité de l'offre</i>	7
4.4. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS LA CANDIDATURE ET L'OFFRE	7
5. SECTION V – SELECTION DES CANDIDATURE ET ANALYSE DES OFFRES	7
5.1. PHASE CANDIDATURES.....	7
5.1.1. <i>Sélection des candidatures</i>	7
5.1.1. <i>Nombre de candidats admis à soumissionner</i>	8
5.1.2. <i>Contenu des candidatures</i>	8
5.2. PHASE OFFRES.....	9
6. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	9
6.1. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISE	9
6.2. MODALITES DE REMISE DES PLIS.....	10
6.2.1. <i>Outils requis pour effectuer une réponse électronique</i>	10
6.2.2. <i>Présentation des fichiers de réponse</i>	10
6.2.3. <i>Plis volumineux</i>	10
6.3. TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS)	10
6.4. COPIE DE SAUVEGARDE	11
6.5. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES.....	12
6.6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ	12

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

Dans le cadre de la passation du marché, le Centre Hospitalier Universitaire CAEN NORMANDIE (CHU de Caen), est représenté par le directeur de l'établissement.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE
Direction des infrastructures et de la reconstruction
Cellule marchés
Avenue Côte de Nacre
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9

Référent administratif :
CHU de Caen – DAJ Cellule marchés
Aude de SAINT ROMAN, juriste
Courriel : desaintroman-a@chu-caen.fr

Référent technique :
CHU de Caen – DIR
Lucie LESCOT, directrice infrastructures
et reconstruction
Courriel : lescot-l@chu-caen.fr

1.2. Informations complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « **2 QUESTIONS** » via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> aux dates limites indiquées en 1^{ère} page.

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des candidatures ou des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications. Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

1.3. Téléchargement DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

1.4. Adresse à laquelle les candidatures et les offres doivent être transmises

Les candidatures et les offres doivent impérativement être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.
A défaut les candidatures seront éliminées et les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5. Type d'acheteur public

- ☐ Etat
☐ Collectivité territoriale
☒ Autre : Établissement public de santé

2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. Description

2.1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du désamiantage et de la démolition du bâtiment Tour Galette ainsi que divers bâtiments annexes sur son site principe de Côte de Nacre à Caen (parcelle HI 0032).

Ce bâtiment mis en service en 1975 a une surface totale de plancher d'environ 150 000m². Il s'élève sur 23 niveaux et 88m.

Les principales contraintes liées à l'environnement du site sont les suivantes :

- Flux d'exploitation important sur la période 6h30 – 19h00,
- Travaux de nuit difficilement envisageable (nuisances sonores),
- Présences d'équipements de précision sensibles aux vibrations,
- Risque aspergillaire fort lié à la présence de patients immunodéprimés,
- Bâtiment FEH à environ 14 m du bâtiment Galette, 24m du bâtiment Tour,
- Centre universitaire de soins dentaires à environ 70m,
- Bâtiment PC sécurité à environ 12 m du bâtiment Galette, 60m du bâtiment Tour,
- Ligne de Tram à environ 8 m du bâtiment Modulaire, 30 m du bâtiment Galette,
- Site exposé aux aléas météorologiques : vents, pluie et foudre,
- Relative proximité du périphérique de l'agglomération,
- Flux de l'hélistation (1 à 2/j en moyenne sur l'année pouvant monter jusqu'à 5 aller-retours/j),
- Volume des déchets produits par la démolition de la Tour,
- Accès chantier via le périphérique.

Contraintes induites par les projets en cours :

- Construction du nouvel hôpital sur l'emprise Est du site, à environ 60m de la galette (emménagement 2eme trimestre 2027).
- Construction de l'institut de cancérologie, à environ 70m de la galette (emménagement 2eme trimestre 2027).
- Réaménagement de la rue du professeur Morice (mail de Nacre).

Le CHU de Caen Normandie envisage un début des travaux de désamiantage puis de déconstruction des ouvrages à l'horizon début 2030 au plus tard.

La déconstruction de l'ouvrage existant est conditionnée par la livraison des infrastructures du nouvel hôpital actuellement en construction.

Les caractéristiques techniques des prestations devront répondre aux prescriptions définies par le Cahier des Clauses Particulières.

2.1.2. Type de marché

Marché(s) de fournitures : ☐	Marché(s) de services : ☒	Marché(s) de travaux : ☐
☐ Achat ☐ Location ☐ Crédit-bail ☐ Location-vente	Catégorie de service : Classification CPV : ☒ 74224000-5 : Services d'architecture, d'ingénierie et de planification	☐ Exécution

2.1.3. Allotissement

☒ Non ☐ Oui

L'absence d'allotissement est justifiée par les raisons suivantes : les prestations objets du marché ne permettent pas un allotissement pertinent sans rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

2.1.4. Techniques d'achat

Sans objet

2.1.5. Variantes

Sans objet

2.1.6. Marché à tranches

Sans objet

2.1.7. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet

2.1.8. Lieu d'exécution

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN NORMANDIE
Avenue de la Côte de Nacre - CS 30001
14033 CAEN Cedex 9

2.2. Durée, délais d'exécution

La mission démarre à notification du marché et prendra fin 12 mois après la réception des travaux de démolition.

Le calendrier macro théorique de l'opération est à ce stade le suivant :

- Lancement procédure AMO / mars 2026
- Lancement procédure marché de conception réalisation (en dialogue compétitif) / janv 27 – 18 mois
- Libération de la tour galette mi-2027
- Notification marché de conception-réalisation / mi 2028
- Etudes de conception et d'exécution + démarches administratives / mi 2028 - 18 mois
- Démarrage de chantier / début 2030 – durée environ 4 ans

L'AMO aura à établir le planning de l'opération et à rechercher toute optimisation possible de celui-ci.

3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement de soumissionnaires attributaire

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux

articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un groupement. Dans ce cas seule l'offre du groupement sera prise en considération.

Il est possible pour un co-traitant de répondre avec plusieurs groupements.

3.2. **Conditions de participation**

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ?

☒ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, niveaux minimums de capacités à présenter : **(Cf. liste des pièces facultatives relative à la candidature).**

3.3. **Aptitude à exercer à l'activité professionnelle**

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

☒ Non ☐ Oui

4. **SECTION IV - PROCÉDURE**

4.1. **Type de procédure**

- ☐ Appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la commande publique)
- ☒ Appel d'offres restreint (article L2124-2 du Code de la commande publique)
- ☐ Procédure avec négociation (article L2124-3 du Code de la commande publique)
- ☐ Dialogue compétitif (article L2124-4 du Code de la commande publique)

4.2. **Mise à disposition du dossier de consultation**

4.2.1. **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation et son annexe (nommage fichier)
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)
- Le cadre de candidature

4.2.2. **Obtention du dossier de consultation**

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via le site dont l'adresse Internet est <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

L'identification n'est pas obligatoire. Cependant, il est **vivement conseillé** de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe^R Acrobat^R (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOCX, XLSX, PDF.

4.3. Conditions de délai

4.3.1. Date limite de réception des candidatures et des offres

Remise des candidatures :

Mardi 5 mai 2026 à 12 heures 00

Remise des offres (date indicative) :

Lundi 20 juillet 2026 à 12 heures 00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-ouverts.

4.3.2. Délai minimum de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

4.4. Langue et monnaie devant être utilisées dans la candidature et l'offre

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le marché sera conclu en euros.

5. SECTION V – SELECTION DES CANDIDATURE ET ANALYSE DES OFFRES

5.1. Phase candidatures

5.1.1 Sélection des candidatures

Sont exclues les candidatures qui ne respectent pas les obligations mentionnées aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la commande publique.

Aucun niveau minimal de capacité n'est fixe. En revanche, la sélection des candidats s'effectue sur la base des critères pondérés suivants :

1) Capacités professionnelles et techniques (80%)

- Liste de références de moins de 3 ans (30%) :
 - En magement de projet, coordination, pilotage
 - En amiante (repérage/maîtrise des opérations de retrait/confinement ; connaissance filières déchets amiante)
 - En démolition (dimensionnement, phasage, sécurité structurelle, méthodes de démolition contrôlée (démolition mécanique, déconsolidation, explosifs si applicable)
 - En matière environnementale (pollution sol/eau, ICPE, centre d'enfouissement)

- En matière de nuisances (sonores, vibrations, acoustique)
- En matière juridique (en marchés publics et notamment le dialogue compétitif)
- En communication
- Capacités professionnelles (30%) :
 - qualifications, attestations de formation amiante,
 - attestation de bonne exécution sur des opérations similaires de moins de 3 ans (idéalement certificats professionnels de type OPQIBI ou équivalent pour prestations d'AMO/expertise technique,
 - Système de management qualité et environnement
 - importance du personnel d'encadrement
 - titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de services
- Capacités techniques : moyens humains, outils (20%) :
 - Effectifs des personnes affectées à la prestation objet du marché au sein de la société
 - Outils de travail collaboratif

2) Capacités économiques et financières (20%)

- Chiffre d'affaire global et chiffre d'affaire concernant les services auxquels se réfère le marché, au cours des trois derniers exercices.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des cotraitants est globale.

5.1.1 Nombre de candidats admis à soumissionner

A l'issue de l'analyse, ne seront retenus, après classement, que les meilleurs candidats parmi ceux ayant déposé une candidature remplissant les conditions de participation.

Au minimum, **cinq (5) candidats** seront admis à déposer une offre, au maximum, **six (6) candidats**.

5.1.2 Contenu des candidatures

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au dossier de consultation.

Cependant, les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> ou <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

A défaut, les soumissionnaires ont à produire un dossier complet comprenant :

Situation juridique



La lettre de candidature (formulaire « DC1 »)

ou forme libre :

- Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique ;
- Numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (SIRET)

- Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

☒ **La déclaration du candidat** (formulaire « DC2 » ou équivalent)

Capacités financières, techniques et professionnelles

☒ **Le cadre de candidature** permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

En cas de **groupement d'opérateurs économiques**, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, et accompagné **des pièces justificatives** ci-dessus énumérées **pour chaque membre du groupement**.

5.2. Phase offres

A l'issue de la phase candidature, le CHU de Caen établira la liste des candidats admis à soumissionner, dans les limites fixées ci-avant.

A titre indicatif, l'invitation à soumissionner sera adressée via le profil acheteur semaine 23. L'invitation précisera :

- la référence de l'avis d'appel à la concurrence publié,
- la date limite de réception des offres,
- la liste des documents à fournir,
- la pondération des critères d'attribution du marché,
- l'adresse du profil d'acheteur sur lequel l'offre devra être déposée.

6. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1. Règle de nommage des fichiers dématérialisé

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, **le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe « Nommage des fichiers »**

Le nom des fichiers se composent de 3 parties séparées par « _ », comme suit :

DD_XXXX_FFFF

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)

FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé.

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les fichiers seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

6.2. Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres sont **impérativement et exclusivement** transmises par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant les dates et heures limites figurant en 1^{ère} page.

6.2.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

6.2.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>
Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur **③ Dépôt**).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme. Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

6.2.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.**

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis de marché et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

6.3. Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le

soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de CAEN peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de CAEN conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de **la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde**, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de CAEN pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de **l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde** et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutable notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de CAEN sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de CAEN.

6.4. Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de CAEN.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante.

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie
Direction des affaires juridiques
Cellule marchés
Avenue Côte de Nacre
14033 Caen cedex 9
Secrétariat : 02.31.06.53.29

Le support physique électronique est une alternative au support papier. Le CHU de CAEN accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « **Copie de sauvegarde – Appel d'offres AMO désamiantage et déconstruction pour la tour Galette** ».

Elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

- en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire
La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de CAEN.
- en cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- en cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de CAEN.

6.5. « Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « re-matérialisés » après l'ouverture des plis. Les soumissionnaires sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un acte d'engagement.

6.6. Attribution du marché

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de CAEN de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

France
ou
Union
Europ.

- Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation concernant l'ensemble des cotisations sociales
- Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire

Pays
Tiers

- Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire.
- Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine du soumissionnaire.

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de CAEN, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

* *
*